



SECRETARIA GENERALIS
SYNODI

SECRÉTAIRERIE GÉNÉRALE DU SYNODE

Groupes d'étude sur des questions soulevées lors de la Première Session de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques à approfondir en collaboration avec les Dicastères de la Curie romaine

Plan de travail

1. Conformément à la tâche qui lui avait été confiée, la Première Session de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques (octobre 2023) a abordé les questions qui avaient émergé au cours de la phase de consultation et d'écoute du Peuple de Dieu du Synode 2021-2024, dans le but de continuer à se concentrer sur les pas que « l'Esprit nous invite à faire pour grandir en tant qu'Église synodale »¹. Les fruits des travaux de la Première Session sont rassemblés dans le *Rapport de Synthèse* (RdS), qui les articule autour de vingt noyaux, à chacun desquels il consacre un chapitre. Dans chaque chapitre, le RdS met en évidence les convergences, les questions à traiter et les propositions.

2. Parmi les fruits de la Première Session, on peut noter l'émergence d'un certain nombre de questions pertinentes concernant la vie et la mission de l'Église dans une perspective synodale, sur lesquelles l'Assemblée est parvenue à un consensus cohérent, presque toujours supérieur à 90 %. Il s'agit de questions qui « doivent être traitées au niveau de toute l'Église et en collaboration avec les Dicastères de la Curie romaine »², avec un temps de travail adéquat. Ces questions ont un double lien avec le processus du Synode 2021-2024. D'une part, en effet, elles ont un impact sur la physionomie et le style d'une Église synodale ; de l'autre, leur étude approfondie exige d'être réalisée de manière authentiquement synodale, en impliquant des Experts de tous les continents, en renforçant la collaboration interdicastérielle et en configurant ainsi un laboratoire pratique de synodalité. Ce ne sont pas seulement les thèmes à être importants, mais *comment* nous réfléchissons, en écoutant ensemble la voix de l'Esprit Saint. C'est Lui, en effet, qui est le véritable maître de l'harmonie et de la communion, qui bouleverse nos prévisions et nos attentes pour créer quelque chose de nouveau ; c'est Lui qui nous guide dans la mission et qui sait ce qui est nécessaire à chaque époque et à chaque moment.

3. Dans la Lettre envoyée au Secrétaire Général du Synode le 22 février 2024, le Saint-Père a rassemblé ces questions en dix points, les indiquant comme des questions qui, « de par leur nature, requièrent d'être abordées avec une étude approfondie » par des Groupes d'étude spécialement constitués. Nous les reproduisons ci-dessous :

1. Quelques aspects des relations entre les Églises catholiques orientales et l'Église latine (RdS 6).

¹ SECRÉTAIRERIE GÉNÉRALE DU SYNODE, *Pour une Église synodale. Communion, participation, mission. Document préparatoire* (2021), n° 2.

² SECRÉTAIRERIE GÉNÉRALE DU SYNODE, *octobre 2024*, 11 décembre 2023.

2. L'Écoute du cri des pauvres (RdS 4 et 16).
3. La mission dans l'environnement numérique (RdS 17).
4. La révision de la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* dans la perspective synodale missionnaire (RdS 11).
5. Quelques questions théologiques et canoniques au sujet de formes ministérielles spécifiques (RdS 8 et 9).
6. La révision, dans une perspective synodale et missionnaire, des documents sur les relations entre les Évêques, la Vie Consacrée et les Agrégations Ecclésiales (RdS 10).
7. Quelques aspects de la figure et du ministère de l'Évêque (en particulier : les critères de sélection des candidats à l'Épiscopat, la fonction judiciaire de l'Évêque, la nature et le déroulement des visites *ad limina Apostolorum*) (RdS 12 et 13).
8. Le rôle des Représentants Pontificaux dans la perspective synodale missionnaire (RdS 13).
9. Critères théologiques et méthodologies synodales pour un discernement partagé des questions doctrinales, pastorales et éthiques controversées (RdS 15).
10. La réception des fruits du cheminement œcuménique dans les pratiques ecclésiales (RdS 7).

Le Saint-Père a également confié à la Secrétairerie Générale du Synode la tâche de « préparer le projet de travail qui spécifie le mandat des Groupes ». En exécution de ce mandat, la Secrétairerie Générale présente ci-dessous, pour chacune des questions indiquées, une Fiche qui indique brièvement l'étendue spécifique des thèmes à étudier et les sujets prioritaires à impliquer.

4. La liste indiquée par le Saint-Père ne comprend pas les thèmes du RdS qui feront l'objet du discernement de la Deuxième Session de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques (octobre 2024). Selon le document de la Secrétairerie Générale du Synode du 11 décembre 2023, ce discernement portera sur « *comment* être une Église synodale en mission ? » afin d'identifier « les formes concrètes de l'engagement missionnaire auquel nous sommes appelés, dans le dynamisme entre unité et diversité propre à une Église synodale ». Le thème de la participation, qui met en valeur « l'originalité de chaque baptisé et de chaque Église dans l'unique mission d'annoncer au monde d'aujourd'hui le Seigneur ressuscité et son Évangile », par rapport à l'exercice de l'autorité, comme expression de la communion au service de la mission, sera ainsi abordé. En particulier, cette dynamique spécifique de l'Église synodale sera approfondie dans sa signification théologique, dans ses configurations canoniques concrètes et dans ses modalités pratiques de mise en œuvre, à trois niveaux : celui de chaque Église locale, celui des regroupements d'Églises (nationaux, régionaux, continentaux), celui de l'Église tout entière dans le rapport entre primauté de l'évêque de Rome, collégialité épiscopale et synodalité.

Un processus de consultation avec les Églises locales du monde entier a déjà été lancé sur ces questions, sur les contributions desquelles se fondera la rédaction de l'*Instrumentum laboris* de la Deuxième Session. Le document *Vers octobre 2024* détaille les étapes et le calendrier de cet important travail. Il n'est pas possible de tracer une ligne de démarcation claire entre les sujets couverts par les travaux de la Deuxième Session et ceux figurant dans la liste du point n. 3 ; les points de contact, les interconnexions et les chevauchements sont nombreux. La subdivision répond avant tout à des critères de praticité opérationnelle. Il sera donc essentiel que les travaux des différents axes se déroulent de manière coordonnée et à l'écoute des résultats progressivement obtenus dans les différents domaines.

5. Pour cette raison, ainsi qu'en raison du double lien des thèmes de la liste du point n. 3 avec le processus du Synode 2021-2024, la Secrétairerie Générale du Synode est chargée de coordonner et d'animer leur étude approfondie, en veillant en particulier à la qualité synodale de la méthode de travail, ainsi qu'au calendrier et au mode de composition des groupes. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle sera assistée par la Commission Théologique Internationale, par la Commission

Biblique Pontifical et par une Commission de Droit Canonique constituée pour servir le Synode en accord avec le Dicastère pour les Textes Législatifs, selon ce qui a déjà été établi lors de l'Audience du 18 décembre 2023. Les Dicastères de la Curie romaine, convoqués sur les différents sujets en fonction de leurs compétences spécifiques, participeront à la coordination des travaux ou offriront leur collaboration, donnant ainsi une application spécifique à l'article 33 de la *Constitution Apostolique* « *Praedicate Evangelium* » sur la Curie romaine et son service à l'Église et au monde.

6. Les Groupe d'étude qui seront constitués pour traiter les différents thèmes auront soin d'inclure des Experts et des Évêques des différentes parties du monde, identifiés sur la base de leur expertise et en veillant à respecter la variété des origines géographiques, des domaines disciplinaires, du genre et de la condition ecclésiale nécessaire pour une approche authentiquement synodale ; ils recueilleront et enrichiront les contributions existantes sur les sujets qui leur sont confiés ; les éclairages qu'ils apporteront devront être nourris non seulement par l'étude et la recherche, mais aussi par la prise en compte des fruits de l'écoute active dans une diversité de situations pastorales et à partir des réflexions des Églises locales.

Les responsables de la coordination de chaque Groupe d'étude définiront plus précisément les participants, la méthodologie et le calendrier des travaux de manière appropriée aux sujets traités et en veillant à l'adoption de modalités authentiquement synodales. Chaque Groupe devra établir un plan de travail au début et remettre un bref rapport avec une instruction sur le sujet avant le 5 septembre 2024, afin qu'il puisse être présenté lors de la Deuxième Session de l'Assemblée synodale, en suivant les indications qui seront fournies par la Secrétairerie Générale du Synode. Les Groupes devraient achever leurs travaux, si possible, avant la fin du mois de juin 2025.

7. En outre, au service du processus synodal au sens large, la Secrétairerie Générale du Synode activera un « Forum permanent » pour approfondir les aspects théologiques, juridiques, pastoraux, spirituels et communicatifs de la synodalité de l'Église, et pour répondre également à la demande, formulée dans le RdS, « le travail théologique d'approfondissement de la terminologie et de la compréhension conceptuelle de la notion et de la pratique de la synodalité [...] soit promu dans un lieu approprié » (RdS 1p). Dans son travail, le « Forum permanent » sera également attentif à : « clarifier le rapport entre synodalité et communion, ainsi que la relation entre synodalité et collégialité » (RdS 1j) ; à mettre en évidence « les nombreuses expressions de la vie synodale dans des contextes culturels où les gens sont habitués à marcher ensemble en tant que communauté » (11) ; à étudier « la contribution que l'expérience des Églises catholiques orientales peut apporter à la compréhension et à la pratique de la synodalité » (RdS 6d ; cf. aussi 1k) ; à « approfondir les différentes conceptions et pratiques de la synodalité dans les diverses traditions ecclésiales d'Orient et d'Occident, dans un esprit d'échange de dons » (RdS 7g). L'état d'avancement des travaux de ce « Forum » fera l'objet d'un rapport lors de la Deuxième Session de l'Assemblée synodale.

1. Quelques aspects des relations entre les Églises orientales catholiques et l'Église latine

L'Assemblée synodale a souligné la nécessité d'une meilleure compréhension mutuelle et d'un plus grand dialogue entre les membres des Églises catholiques orientales et l'Église latine. Dans un contexte de migration croissante, qui a vu le développement de communautés chrétiennes orientales en diaspora, des communautés de traditions orientales et latines coexistent aujourd'hui dans la plupart des régions du monde. À cet égard, le Rds souligne que « pour diverses raisons, l'établissement de hiérarchies orientales dans les pays d'immigration ne suffit pas à résoudre le problème, mais il est nécessaire que les Églises locales de rite latin, au nom de la synodalité, aident les fidèles orientaux qui ont émigré à préserver leur identité et à cultiver leur patrimoine spécifique, sans subir de processus d'assimilation » (RdS 6c).

Dans le sillage de ce qui a été proposé par le Rds (RdS 6j), un Groupe d'étude composé de théologiens et de canonistes orientaux et latins, coordonné par la Secrétairerie Générale du Synode et le Dicastère pour les Églises Orientales, sera mis en place pour formuler, après une étude approfondie qui s'impose, des indications :

- en relation à la participation aux Conférences épiscopales des Évêques orientaux en dehors du territoire canonique (RdS 19l) ;
- en relation à des lignes-guides pour les diocèses latins sur le territoire desquels vivent les presbytres et les fidèles orientaux (cf. RdS 6c), afin de les aider à « préserver leur identité et à cultiver leur patrimoine spécifique » (RdS 6c) et dans le but de « de rendre visible et de faire vivre l'unité effective dans la diversité » (RdS 6f).

Ce groupe pourrait également instruire les dossiers concernant la demande « d'établir un Conseil des patriarches et archevêques majeurs des Églises catholiques orientales auprès du Saint-Père » (RdS 6h), et la représentation adéquate des membres des Églises orientales catholiques dans les Dicastères de la Curie romaine, « afin d'enrichir l'Église tout entière de leur perspective, de faciliter la solution des problèmes identifiés et de participer au dialogue aux différents niveaux » (RdS 6k).

2. L'Écoute du cri des pauvres

Le chapitre 16 du RdS exprime la conscience que « l'écoute qualifie parfaitement bien ce qui a été vécu de manière intense lors des deux premières années du processus synodal ainsi que lors des travaux de l'Assemblée » (RdS 16a), et affirme que « une Église synodale ne peut renoncer à être une Église qui écoute, et cet engagement doit se traduire par des actions concrètes » (RdS 16n).

Pour la communauté chrétienne, l'écoute « consiste à adopter l'attitude de Jésus envers les personnes qu'il a rencontrées » (RdS 16d). « Tout au long du processus synodal, l'Église a rencontré de nombreuses personnes et de nombreux groupes demandant à être écoutés et accompagnés » (RdS 16e). Chacun a sa propre histoire, mais tous ont en commun d'avoir été victimes de formes de marginalisation, d'exclusion, d'abus ou d'oppression, dans des situations très diverses, mais aussi dans la communauté chrétienne. Pour ces personnes, recevoir une écoute est une expérience profondément transformatrice, d'affirmation et de reconnaissance de leur dignité (cf. RdS 4a et 16b). « L'écoute permet à l'Église de prendre conscience de leur point de vue et d'être à leurs côtés » (RdS 16i). De plus, « se tenir aux côtés des pauvres, c'est aussi s'engager avec eux à prendre soin de notre maison commune : le cri de la terre et le cri des pauvres sont le même cri » (RdS 4e).

C'est précisément en raison de la valeur théologique de l'écoute que « c'est l'Église qui écoute » (RdS 16d). Concrètement, cela se produit grâce à l'action de ceux qui, souvent dans le cadre de projets, d'organisations ou d'institutions, tentent d'accompagner les personnes en situation de pauvreté. Il est fondamental de promouvoir la conscience que l'écoute et l'accompagnement sont une action ecclésiale et non une tâche déléguée à quelques-uns (cf. RdS 16n).

Un Groupe d'étude est mis en place pour examiner comment renforcer la capacité de l'Église à écouter, à différents niveaux et en particulier au niveau local, les différentes formes de pauvreté et de marginalité. Le Groupe d'étude se penchera sur des questions telles que :

- Quels sont les instruments dont l'Église dispose déjà pour répondre à ceux qui demandent à être entendus ? Quels sont les nouveaux outils qu'il serait utile d'introduire ?
- Comment renforcer le lien entre la communauté chrétienne qui écoute et ceux qui travaillent concrètement au service de la charité, de la justice et du développement intégral, afin d'éviter des formes de délègues et de déresponsabilisation ? Serait-il utile de réfléchir à la mise en place d'un ministère de l'écoute et de l'accompagnement (cf. RdS 16p) ?
- Comment mieux mettre en réseau les initiatives d'accueil et de promotion humaine ? Comment mieux accompagner l'écoute par des actions de défense des « droits des pauvres et des exclus, et [...] une dénonciation publique des injustices » (RdS 4f) ?
- Comment la recherche théologique peut-elle apprendre ce que les pauvres ont à nous enseigner puisque « à travers leurs souffrances, ils ont une connaissance directe du Christ souffrant (cf. *Evangelii gaudium*, n.198) » (RdS 4h) ?
- Par quels moyens pouvons-nous répondre aux besoins de formation de ceux qui sont directement impliqués dans le service de la charité et la promotion de la justice et du développement humain intégral ? Comment développer une spiritualité qui les soutienne ?

Le Groupe d'étude sera coordonné par le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, en collaboration avec la Secrétairerie Générale du Synode ; le Dicastère pour le Service de la Charité y participera également, ainsi que des personnes, des projets, des organisations et des réseaux pertinents pour les domaines abordés.

3. La mission dans l'environnement numérique

Le chapitre 17 du Rds constitue l'horizon dans lequel on peut saisir l'importance pour l'Église d'accomplir la mission de l'annonce de l'Évangile également dans l'environnement numérique, qui concerne tous les aspects de la vie humaine et doit donc être reconnu comme une culture et pas seulement comme un domaine d'activité. Cependant, l'Église peine à reconnaître l'action dans l'environnement numérique comme une dimension cruciale de son témoignage dans la culture contemporaine (cf. RdS 17b).

Bien qu'elle concerne tout le monde, l'action dans le monde numérique est marquée par une attention particulière au monde de la jeunesse : de nombreux jeunes « ont abandonné les espaces physiques de l'Église où nous cherchons à les inviter au profit d'espaces en ligne » (RdS 17k) ; en même temps, « et parmi eux les séminaristes, les jeunes prêtres et les jeunes consacrés, qui en ont souvent une expérience directe et profonde, sont les mieux placés pour mener à bien la mission de l'Église dans le monde numérique » (RdS 17d).

En plus d'encourager les Églises locales à accorder plus d'attention à l'environnement numérique (cf. *Vers octobre 2024*, n° 2), il convient de mettre en place un Groupe d'étude pour examiner les implications au niveau théologique, pastoral, spirituel et canonique et identifier les exigences au niveau structurel, organisationnel et institutionnel pour remplir la mission numérique. Il faudra également aborder « la question du langage que nous utilisons pour parler à l'esprit et au cœur des gens dans une grande variété de contextes, d'une manière qui soit accessible et belle » (RdS 5l). Le groupe travaillera en abordant des questions telles que :

- Que peut apprendre une Église synodale missionnaire d'une plus grande immersion dans l'environnement numérique ? Avec quels critères pouvons-nous évaluer les nombreuses expériences qui ont eu lieu pendant la pandémie, afin d'identifier quels peuvent être « les bénéfices durables pour la mission de l'Église dans le domaine numérique » (RdS 17j) ?
- Comment la mission numérique peut-elle être intégrée de manière plus routinière dans la vie de l'Église et dans les structures ecclésiales, et comment les implications de la nouvelle frontière missionnaire numérique pour le renouvellement des structures paroissiales et diocésaines existantes peuvent-elles être approfondies (cf. RdS 17j) ?
- Quelles adaptations à l'environnement numérique la notion de juridiction requiert-elle ? En effet, « les initiatives apostoliques en ligne ont une portée et un rayonnement qui dépassent les frontières territoriales traditionnelles. Cela soulève des questions importantes sur la manière dont elles peuvent être réglementées et sur l'autorité ecclésiastique responsable de la supervision » (RdS 17h).

Le Groupe d'étude sera coordonné par le Dicastère pour la communication et la Secrétairerie Générale du Synode. Le Dicastère pour la Culture et l'Éducation, et le Dicastère pour l'Évangélisation seront également impliqués. Les personnes impliquées dans l'initiative « L'Église vous écoute » sont disponibles pour offrir leur contribution.

4. La révision de la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* dans la perspective synodale missionnaire

Le Rds souligne la nécessité d'accorder une attention particulière à la formation des diacres et des prêtres et formule explicitement « le désir que les séminaires ou autres parcours de formation pour les candidats au ministère soient liés à la vie quotidienne des communautés » (RdS 11e). Elle demande également que « les candidats au ministère, avant de s'engager dans des parcours spécifiques, aient mûri une expérience réelle, quoiqu'initiale, de la communauté chrétienne » et que le parcours de formation ne crée pas « un environnement artificiel, séparé de la vie commune des fidèles » (RdS 14n). Elle souligne également l'importance que « l'expérience de la rencontre, du partage de la vie et du service des pauvres et des marginalisés devienne partie intégrante de tous les parcours de formation [...] Ceci est particulièrement vrai pour les candidats au ministère ordonné et à la vie consacrée » (RdS 4o).

La formation *au* ministère ordonné et *dans le* ministère ordonné (c'est-à-dire la formation continue) doit s'inscrire dans le réseau de relations qui constituent l'Église et en font un « signe et un instrument » de l'union de Dieu avec l'humanité et des êtres humains entre eux.

Quant aux Églises catholiques orientales, elles doivent élaborer leurs propres normes en la matière, à partir de leur patrimoine liturgique, théologique, spirituel et disciplinaire.

En ce qui concerne l'Église latine, actuellement, pour les pays sous la juridiction du Dicastère pour le Clergé, et partiellement pour les territoires sous la juridiction du Dicastère pour l'Évangélisation (Section pour la Première Évangélisation et les Nouvelles Églises Particulières), pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, pour les Associations cléricales qui peuvent incardiner des clercs, pour les Ordinariats militaires et les Ordinariats personnels, ainsi que pour les maisons de formation des mouvements et des nouvelles communautés ecclésiales, le profil de la formation au ministère ordonné est indiqué par la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis. Le don de la vocation*, publié en 2016 par la Congrégation pour le Clergé. Les Conférences épiscopales ont la tâche de rédiger leur propre *Ratio Nationalis* (cf. *Optatam totius* 1 ; CIC can. 242, § 1).

Il semble maintenant opportun de constituer un Groupe d'étude chargé d'effectuer une révision de la formation au ministère ordonné et une révision de la *Ratio fundamentalis* dans la perspective de l'Église synodale missionnaire (RdS 11j), au service des Conférences épiscopales, en abordant au moins ces questions :

- Quels sont les aspects, les critères, les dispositions de l'actuelle *Ratio fundamentalis* qui correspondent au visage de l'Église synodale missionnaire et quels sont ceux qui ont le plus besoin d'être repensés ?
- Quels choix opérer pour mieux articuler les parcours de formation au ministère ordonné avec ceux proposés aux autres figures ministérielles (ministères institués et « de facto ») ?
- Quels changements pourraient être envisagés afin de reconnaître de manière adéquate les compétences des Conférences épiscopales dans les différents contextes ?

La tâche de vérification et de révision sera coordonnée par le Dicastère pour le Clergé et la Secrétairerie Générale du Synode, mais requiert également la participation des Dicastères pour l'Évangélisation, pour les Églises Orientales, pour les Laïcs, la Famille et la Vie, pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, pour la Culture et l'Éducation. Compte tenu de l'importance du sujet, une évaluation interdicastérielle et une étude approfondie de la question s'imposent.

5. Quelques questions théologiques et canoniques au sujet de formes ministérielles spécifiques

Le Rapport de Synthèse a indiqué la nécessité de « continuer à approfondir la compréhension théologique des relations entre les charismes et les ministères dans une perspective missionnaire » (RdS, 8i). Les dimensions charismatique et ministérielle de l'Église ne sont ni opposées ni superposées. Elles font partie de la vie de chaque membre du Peuple de Dieu et de chaque réalité ecclésiale, de différentes manières et avec différents niveaux de conscience et de visibilité.

La Deuxième Session de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques abordera la question suivante : « *comment* être une Église synodale en mission ? ». L'Assemblée sera appelée à proposer des pistes praticables, d'un point de vue théologique et canonique, afin de promouvoir et de soutenir dans différents contextes la participation de tous les baptisés à la mission de l'Église. Si, d'une part, il faut éviter que la participation des fidèles laïcs ne se limite « à des tâches internes à l'Église sans un réel engagement pour la mise en œuvre de l'Évangile en vue de la transformation de la société » (*Evangelii gaudium*, n° 102), d'autre part, il est nécessaire de poursuivre la recherche sur les relations entre les différentes formes de ministérialité ecclésiale.

Aussi pour servir cet engagement, il semble important d'approfondir, dès à présent, certaines questions théologiques et canoniques liées à ces thèmes : la spécificité du pouvoir sacramentel ; la relation entre le pouvoir sacramentel (en particulier celui qui découle du pouvoir d'administrer l'Eucharistie) et les services ecclésiaux nécessaires au soin et à la croissance du Peuple saint de Dieu en vue de la mission ; l'origine des ministères ; la dimension charismatique de la vie de l'Église ; les fonctions et services ecclésiaux qui ne nécessitent pas le sacrement de l'ordre ; l'Ordre sacré en tant que service et les problèmes découlant d'une conception erronée de l'autorité ecclésiale ; la place des femmes dans l'Église et leur participation aux processus décisionnels et à la direction des communautés.

- C'est dans ce contexte que la question de la possibilité de l'accès des femmes au diaconat peut être correctement posée : à ce Groupe est confiée la tâche de poursuivre « La recherche théologique et pastorale sur l'accès des femmes au diaconat [...], en profitant des résultats des commissions spécialement mises en place par le Saint Père » (RdS 9n).
- Le travail de ce groupe visera également à répondre au vœu exprimé par l'Assemblée du Synode « à une reconnaissance et une mise en valeur plus grandes de la contribution des femmes, ainsi qu'à un accroissement des responsabilités pastorales qui leur sont confiées dans tous les domaines de la vie et de la mission de l'Église » (RdS 9i).

En coordination avec la Secrétairerie Générale du Synode, l'étude de ces questions est confiée au Dicastère pour la Doctrine de la Foi, en dialogue avec les différents Dicastères compétents.

6. La révision, dans une perspective synodale et missionnaire, des documents sur les relations entre les Évêques, la Vie Consacrée et les Agrégations Ecclésiales.

La synodalité va de pair avec la reconnaissance et la mise en valeur des charismes de tous les membres du Peuple de Dieu. L'Assemblée a souligné l'importance de l'articulation des dons hiérarchiques et des dons charismatiques dans la vie et la mission de l'Église. Le Magistère de l'Église a développé un vaste enseignement à ce sujet. Au cours de la Première Session est apparue clairement la nécessité de s'interroger sur la signification ecclésiologique et les implications canoniques et pastorales de ces acquisitions.

Dans cette perspective, le RdS reconnaît la réalité et la contribution de la vie consacrée et des différentes formes d'agrégations ecclésiales au développement de la vie synodale de l'Église et demande d'approfondir comment les relations entre les pasteurs, les hommes et les femmes consacrés, les membres des mouvements ecclésiiaux et les communautés nouvelles peuvent être mieux articulées et mises au service de la communion et de la mission (RdS 10f).

À cette fin, un Groupe d'étude est en train d'être mis en place pour étudier des sujets tels que :

- La révision des « critères d'orientation sur les rapports mutuels entre les Évêques et les religieux dans l'Église » proposés dans le document *Mutuae relationes* de 1978 (RdS 10g).
- L'identification, également à partir de l'étude des bonnes pratiques existantes, de lieux et d'outils pour promouvoir « des rencontres et des formes de collaboration dans un esprit synodal » entre les Conférences épiscopales et les Conférences des Supérieurs et Supérieures Majeurs des Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique (RdS 10h).
- L'identification, également sur la base de l'étude des bonnes pratiques déjà existantes, des lieux et des outils pour promouvoir les relations organiques entre les Associations de Laïcs, les Mouvements ecclésiiaux et les nouvelles Communautés et la vie des Églises locales, à partir de la configuration des Comités et des Conseils dans lesquels convergent les représentants des Agrégations ecclésiiales (RdS 10i).

Le Groupe d'étude sera coordonné par la Secrétairerie Générale du Synode, en collaboration avec les Dicastères pour les Évêques, pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, pour l'Évangélisation (Section pour la Première Évangélisation et les Nouvelles Églises Particulières), pour les Laïcs, la Famille et la Vie ; il devra également impliquer les instances internationales représentatives de la vie consacrée (UISG et USG) et les différentes agrégations ecclésiiales.

7. Quelques aspects de la figure et du ministère de l'Évêque (en particulier : les critères de sélection des candidats à l'Épiscopat, la fonction judiciaire de l'Évêque, la nature et le déroulement des visites *ad limina Apostolorum*) (RdS 12 et 13)

La figure et le rôle de l'Évêque ont été l'un des thèmes centraux des travaux de la Première Session de l'Assemblée synodale, étant donné l'abondance des références que l'on trouve dans *l'Instrumentum laboris*. Cette centralité apparaît également dans le Rds, tant dans les chapitres 12 et 13, explicitement consacrés à l'épiscopat, que dans les autres chapitres dont le sujet concerne le rôle de l'évêque, tels que les chapitres 8, 10, 11, 18, 19, 20. L'approfondissement et l'examen de nombreux aspects du ministère épiscopal feront l'objet des travaux de la Deuxième Session.

Ce travail bénéficiera certainement d'un effort de préparation et, d'autre part, il ne sera probablement pas possible d'épuiser tous les aspects de la figure et du ministère de l'évêque dans l'Assemblée. C'est pourquoi il convient de confier l'approfondissement de certains d'entre eux à des groupes d'étude spécifiques.

Un premier groupe, coordonné par le Dicastère des Évêques et la Secrétairerie Générale du Synode, avec la participation des Dicastères pour l'Évangélisation et pour les Églises Orientales, abordera des thèmes tels que :

- Dans une Église synodale, quels sont les critères de sélection des Évêques (cf. RdS 12l) ? Comment l'Église locale peut-elle ou doit-elle entrer dans le processus de sélection : le Peuple de Dieu dans toutes ses composantes, le Presbyterium, les organes de participation et les Conférences épiscopales ?
- Dans cette activité de sélection impliquant différents sujets institutionnels, le Nonce joue un rôle délicat, représentant la proximité locale de l'attention de la part de la dimension universelle : comment son service peut-il grandir dans l'implication de tous les membres du Peuple de Dieu des diocèses concernés, dans une perspective authentiquement synodale et en veillant à éviter les pressions inappropriées ? (cf. RdS 12l).
- Comment les visites *ad limina* peuvent-elles devenir un temps et un instrument d'exercice de la collégialité et de la synodalité, dans la logique de l'échange de dons au service de la communion (cf. RdS 13g) ?

Un deuxième groupe de travail, coordonné par le Dicastère pour les Textes Législatifs et la Secrétairerie Générale du Synode, avec la participation des Dicastères pour les Évêques et pour l'Évangélisation, approfondira le thème de la fonction judiciaire de l'Évêque, déjà évoqué par le *Motu proprio Vos estis lux mundi* (25 mars 2023) :

- Comment favoriser l'exercice dans une logique synodale (cf. RdS 12c), ainsi que pour répondre à la difficulté, manifestée au cours de la Première Session, de concilier dans certains cas le rôle de père et celui de juge ? (cf. RdS 12i)

08. Le rôle des Représentants Pontificaux dans la perspective synodale missionnaire

Dans le cadre de la proposition de la culture de la transparence et de la responsabilité comme « partie intégrante d'une Église synodale qui promeut la coresponsabilité, et peut prémunir d'éventuels abus » (RdS 12j ; cf. aussi 12i et 11k), l'Assemblée considère « qu'il semble opportun de prévoir des formes d'évaluation du travail des Représentants Pontificaux par les Églises locales des pays où ils exercent leur mission, afin de faciliter et d'améliorer leur service » (RdS 13i).

Les Nonces jouent un rôle fondamental dans le processus de sélection des Évêques (cf. fiche n.7 *ci-dessus*), mais plus encore ils représentent un point de jonction fondamental de l'articulation entre les niveaux local et universel de la vie de l'Église. Leur ministère et la manière dont il est exercé doivent donc s'accorder avec l'attention aux Églises locales typique d'une Église synodale (cf. RdS 13c). Cette orientation met en évidence « le rôle décisif des Conférences épiscopales » (RdS 19d), dont les prérogatives et les compétences doivent être repensées dans une clé synodale, elle fait ressortir « la nécessité d'une instance de synodalité et de collégialité au niveau continental » (*ibid.*) et motive la proposition de « de renforcer la province ecclésiastique ou la métropole, en tant que lieu de communion des Églises locales d'un territoire » (RdS 19i). Le changement de l'environnement avec lequel les Nonces Apostoliques interagissent, dans la ligne d'une plus grande richesse d'instances intermédiaires, nous oblige à reconsidérer comment leur ministère peut aujourd'hui contribuer à consolider les liens de communion entre les Églises locales et le Successeur de Pierre, pour lui permettre de connaître, de manière plus confiante, leurs besoins et leurs aspirations.

Un Groupe d'étude se consacrera à cette tâche, en mettant l'accent sur la coordination par la Secrétairerie d'État et la Secrétairerie Générale du Synode, avec la participation des Dicastères pour les Évêques et pour l'Évangélisation. L'implication de certains représentants des Églises locales et de leurs évêchés, par exemple en renforçant les regroupements d'Églises au niveau continental, semble également utile.

9. Critères théologiques et méthodologies synodales de discernement partagé des questions doctrinales, pastorales et éthiques controversées

Sur la base du débat de l'assemblée, le Rds affirme « la réflexion doit se poursuivre, notamment à propos de la relation entre l'amour et la vérité, avec les conséquences sur de nombreuses questions controversées » (RdS 15d), reconnaissant que parfois « les catégories anthropologiques que nous avons développées ne sont pas toujours suffisantes pour saisir la complexité des réalités qui émergent de l'expérience ou de la connaissance des sciences et nécessitent d'être affinées et approfondies » (RdS 15g). Par conséquent, « nous reconnaissons la nécessité de poursuivre la réflexion ecclésiale sur l'imbrication originelle de l'amour et de la vérité dont Jésus a été le témoin, en vue d'une praxis ecclésiale qui respecte son inspiration » (RdS 15h), en investissant « le temps nécessaire pour cette réflexion et d'y investir toute notre énergie, sans céder à des jugements simplificateurs qui blessent les personnes et le Corps de l'Église » (RdS 15g).

Dans cette perspective, l'Assemblée a formulé la proposition « d'encourager les initiatives qui permettent un discernement partagé sur des questions doctrinales, pastorales et éthiques controversées, à la lumière de la Parole de Dieu, de l'enseignement de l'Église et de la réflexion théologique, en tirant profit de l'expérience synodale » (RdS 15k). Il indique également la méthode possible : « Ce chemin nécessite la réflexion approfondie d'experts de compétences et d'horizons divers, dans un cadre institutionnel qui préserve la confidentialité des débats et encourage la franchise des échanges, en donnant également la parole, le cas échéant, aux personnes directement concernées par ces questions controversées » (*ibid.*) et demande explicitement que ce chemin « être mis en route en vue de la prochaine session du Synode » (*ibid.*).

Cette demande pourrait être suivie par la constitution d'un Groupe d'étude qui, sur la base d'une approche globale partagée, réinterpréterait les catégories traditionnelles de l'anthropologie, de la sotériologie et de l'éthique théologique en vue de mieux clarifier le rapport entre la charité et la vérité, dans la fidélité à la vie et à l'enseignement de Jésus, et par conséquent aussi entre la pastorale et la doctrine (morale). Dans ce travail, il conviendra de mieux articuler la relation circulaire entre la doctrine et la pastorale : la première est généralement associée à la vérité et la seconde à la miséricorde, comme si les pratiques qui semblent pastoralement sensées n'avaient pas de répercussions sur la systématisation doctrinale. En outre, il faut se demander comment donner, dans les différents discernements, « une plus grande attention à la diversité des situations et d'écouter plus attentivement la voix des Églises locales » (RdS 13h).

Compte tenu de l'autorité requise pour mener à bien cette tâche, la direction de ce Groupe est confiée au Préfet du Dicastère de la Doctrine de la Foi et au Secrétaire de la Commission Théologique Internationale, avec le soutien de la Secrétairerie Générale du Synode. L'Académie Pontificale pour la Vie est invitée à apporter sa contribution.

Dans ce domaine, peut-être plus encore que dans d'autres, il est urgent de s'orienter vers une plus grande collaboration entre les Organismes qui, bien qu'à des titres différents, parlent au nom du Saint-Siège, en vue d'une plus grande choralité dans leurs positions. Les dissonances, et plus encore les oppositions, risquent en effet de favoriser la division et la désorientation plutôt que la confrontation et la réflexion. Une approche synodale ne vise pas l'homogénéité, mais l'harmonie.

10. L'accueil des fruits du cheminement œcuménique dans les pratiques ecclésiales

Que « le chemin de la synodalité, sur lequel s'engage l'Église catholique, soit et doit être œcuménique, tout comme le chemin œcuménique est synodal »³, n'est pas un simple souhait : le processus synodal de l'Église catholique revêt une grande importance œcuménique, et plusieurs Églises et Communautés ecclésiales ont exprimé leur sincère appréciation de ce qui s'est passé. La Première Session a été marquée par deux nouveautés importantes : elle a été introduite, et non de manière décorative, par la veillée de prière œcuménique « Together », à laquelle ont participé les chefs et responsables des différentes Églises ; et les délégués fraternels ont participé activement, avec droit de parole, au dialogue et au discernement menés dans les cercles restreints et en séance plénière.

Nous devons saisir les opportunités qui s'ouvrent dans la richesse des convergences atteintes, dans la ponctualité des questions à traiter indiquées dans le chapitre 7 du Rds et dans le caractère concret des propositions qui y sont formulées. À cette fin, il est opportun de constituer un Groupe d'étude pour aborder les questions suivantes :

- Tenant compte des dialogues théologiques et en prêtant attention aux répercussions ecclésiales concrètes, approfondir l'interdépendance mutuelle entre synodalité et primauté aux différents niveaux de l'Église, avec une référence particulière à la « manière de comprendre le ministère pétrinien au service de l'unité » (RdS 7h), comme l'a préconisé saint Jean-Paul II dans l'encyclique *Ut unum sint*.
- L'approfondissement d'un point de vue théologique, canonique et pastoral de la question de l'hospitalité eucharistique (*communicatio in sacris*), à la lumière du lien entre communion sacramentelle et communion ecclésiale, avec une référence particulière à l'expérience et à la signification œcuménique des couples et des familles interconfessionnels (cf. RdS 7i).
- Une réflexion « sur le phénomène des communautés 'non confessionnelles' et des mouvements de 'réveil' d'inspiration chrétienne » charismatique/pentecôtiste (RdS 7j).

Le Groupe d'étude sera coordonné conjointement par la Secrétairerie Générale du Synode et le Dicastère pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens.

Vatican, le 14 mars 2024

³ PAPE FRANCOIS, *Discours à Sa Sainteté Mar Awa III Catholicos-Patriarche de l'Église assyrienne de l'Orient*, 19 novembre 2022, cité dans XVIe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU SYNODOXE DES ÉVÊQUES, *Instrumentum laboris pour la Première Session (octobre 2023)*, B 1.4.